

J'avoue franchement que je n'ai aucun reproche à adresser à mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier). Les dix dernières années ont été tout particulièrement défavorables à l'établissement d'une convention commerciale entre le Canada et l'Australie, parce que l'Australie a été presque constamment en proie à des crises politiques et qu'aucun gouvernement n'était assuré d'être maintenu au pouvoir pendant un temps raisonnable.

Quand on étudie soigneusement les négociations qui ont eu lieu depuis dix ans on constate qu'elles tendaient à un arrangement qu'on espérait faire reposer plus tard sur les bases les plus larges possibles, mais que pour commencer on ne proposait qu'une base assez étroite, comptant qu'elle finirait par s'élargir elle-même.

Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était préférable de proposer un arrangement comportant un abaissement réciproque du tarif, comme celui que nous avons actuellement, ou de prendre plus de temps et de travailler à obtenir un arrangement sur des bases plus larges et plus avantageux pour les deux pays. Si on prend la liste des 294 articles sur lesquels une réduction de droits est accordée aux produits anglais, cela paraît très bien sur le papier. On pourrait croire que le Canada obtiendrait un traitement de faveur sur les 294 articles mentionnés sur cette liste et que le résultat ne pourrait être que très avantageux, mais en scrutant la liste plus attentivement, on n'y trouve qu'un petit nombre d'articles sur lesquels le Canada peut espérer retirer un avantage quelconque.

Je partage l'avis de l'honorable député qui m'a précédé et je crois qu'il vaudrait mieux réunir des représentants des deux pays et d'arrêter une liste des articles qui peuvent être échangés entre les deux pays, à des conditions mutuellement avantageuses, et laisser de côté tous ceux dont il n'y a rien à attendre.

Il y a quelques semaines, M. Ross, notre agent en Australie, croyait que le gouvernement australien ne pourrait pas voter durant la session qui vient de finir une loi assurant au Canada un traitement de faveur comme celui que nous accordons à l'Angleterre, et il demandait si le Gouvernement canadien était d'avis de demander l'adoption d'une loi dans ce sens. Après avoir étudié attentivement la question, j'ai décidé de ne pas faire cette demande, parce que j'ai cru qu'au lieu de nous engager à donner tarif de faveur contre tarif de faveur, il valait mieux travailler à obtenir un arrangement qui porterait sur un nombre plus restreint de produits, mais qui serait de nature à donner de meilleurs résultats.

J'ai confiance que la proposition que j'ai soumise par écrit au ministre du commerce d'Australie amènera une confé-

rence entre les membres des deux gouvernements, si c'est possible, et sinon, entre des commissaires spéciaux autorisés par leur gouvernement respectif. Je considère qu'il est préférable que ce soit les ministres eux-mêmes qui se rencontrent pour échanger leurs vues, régler définitivement chaque item en discussion et s'entendre sur les concessions mutuelles à accorder. Je souhaite que cette manière de voir soit adoptée et que le projet soit mis à exécution le plus tôt possible.

L'honorable député de St-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) croit que nous mettons la charrue devant les bœufs en voulant conclure une convention douanière avant d'avoir amélioré notre service maritime. C'est une question d'opinion. Mon honorable ami est d'avis qu'on devrait d'abord améliorer le service ou du moins ne pas retarder ces améliorations, sous prétexte que la convention n'est pas conclue, car, dit-il, un bon service est de nature à favoriser la conclusion d'un pareil arrangement. Pour ma part, je suis fortement convaincu, au contraire, qu'il est plus facile d'obtenir un excellent service maritime, si l'on est en état de donner aux propriétaires de navires l'assurance d'une convention douanière favorable entre les deux pays. Le même raisonnement s'applique à nos relations avec les Antilles.

Je me bornerai à ces quelques remarques concernant nos relations commerciales avec l'Australie; il ne m'appartient pas de tracer la ligne de conduite à suivre. L'honorable député qui a pris la parole avant moi nous a expliqué longuement et avec beaucoup de détails sa manière de voir sur cette question, mais comme il peut arriver que je sois désigné comme l'un des négociateurs, il est préférable que je m'abstienne d'entrer dans trop de détails avant de rencontrer les représentants de l'autre pays.

Quant à nos relations commerciales avec les Antilles, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre le rapport demandé par mon honorable ami. Les questions actuellement pendantes ne sont que la conséquence et la suite de négociations et d'études antérieures dont la plus importante et la plus complète est celle qui a été faite par la commission des Antilles anglaises, dont deux ministres canadiens faisaient partie. Il y a, à l'heure présente, trois questions pendantes entre nous et les Antilles anglaises l'amélioration du service télégraphique, l'amélioration du service maritime et l'amélioration des relations commerciales.

Durant un certain nombre d'années le Canada a accordé aux Antilles une préférence large et généreuse que celles-ci ont su apprécier, elles estiment que cette préférence a donné de l'essor à leur industrie du sucre. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre à faire ressortir les conditions qui, à mon sens, militent en faveur d'une convention de réciprocité entre le Canada